

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II



**RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identification du produit**

Leadax Roov High Tack sealant

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange :**

Mastic d'étanchéité

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible actuellement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**- Fournisseur**

Wienerberger sa  
Kapel ter Bede 121, 8500 Kortrijk  
T +32 (0)56 24 96 35  
info@wienerberger.be

**RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

EUH208 - Contient: Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine.

Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de substance vPvB (vPvB = très persistant, très bioaccumulable) ou n'est pas repris sous l'annexe XIII du Règlement (CE) 1907/2006 (< 0,1%).

Le mélange ne contient pas de substance PBT (PBT = persistant, bioaccumulable et toxique) ou n'est pas repris sous l'annexe XIII du Règlement (CE) 1907/2006 (< 0,1%).

**RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

n.a.

**3.2 Mélange**

Triméthoxyvinylsilane	
N° d'enregistrement (REACH)	01-2119513215-52-XXXX
Index	---
EINECS, ELINCS, NLP	220-449-8
CAS	2768-02-7
Concentration en %	1-5
Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3, H226
	Acute Tox. 4, H332

Pour la classification et l'étiquetage du produit peuvent avoir été prises en compte des impuretés, des données d'essai et des informations complémentaires.

Pour le texte des phrases H et les codes de classification (SGH/CLP), voir Rubrique 16.

Dans cette rubrique, les substances sont mentionnées avec leur classification effective correspondante !

Pour les substances listées en Annexe VI tableau 3.1 du règlement (CE) n° 1272/2008 (Règlement CLP), toutes les notes éventuelles mentionnées pour la classification ont été prises en compte.

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à se protéger !

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente !

##### **Inhalation**

Emmener la victime à l'air frais et, suivant les symptômes, consulter un médecin.

##### **Contact avec la peau**

Éliminer les résidus de produit au moyen d'un chiffon doux et sec pour les enlever délicatement.

Retirer immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon.

En cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

##### **Contact avec les yeux**

Retirer les lentilles de contact.

Rincer abondamment à l'eau pendant quelques minutes. Si nécessaire, consulter un médecin.

##### **Ingestion**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir - faire boire abondamment d'eau.

Consulter immédiatement un médecin. En cas de contact avec l'acide gastrique, développement de: Méthanol

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vous trouverez les éventuels symptômes et effets différés à la rubrique 11 ainsi que les voies d'absorption à la rubrique 4.1.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.c.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les moyens d'extinction à la nature et à l'ampleur de l'incendie.

Jet d'eau pulvérisé / Mousse résistant aux alcools / CO2 / Poudre d'extinction.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun connu

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peuvent se former en cas d'incendie:

Oxydes de carbone

Gaz toxiques

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Selon l'étendue de l'incendie.

Si nécessaire, vêtement de protection intégral.

Évacuer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions en vigueur.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter le contact avec la peau ou les yeux.

Le cas échéant, faire attention au risque de glissades.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite, colmater celle-ci. Colmater les fuites si cela ne comporte aucun risque.

Empêcher la pénétration dans le système d'évacuation.

Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que la pénétration dans le sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit avec un matériau absorbant (par ex. liant universel, sable, terre de diatomée, sciure) et l'évacuer conformément à la rubrique 13.

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Ou:

Absorption et évacuation à la machine conformément à la rubrique 13.

Éliminer les résidus à grande eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les équipements de protection individuelle, reportez-vous à la rubrique 8 et, pour les instructions relatives à l'élimination, à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette rubrique, vous trouverez aussi des informations pertinentes aux rubriques 8 et 6.1.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### 7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Éviter le contact avec la peau ou les yeux.

Éviter le contact de longue durée ou intensif avec la peau.

Manger, boire et fumer et conserver de produits alimentaires sur le lieu de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

#### 7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Rétirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

### 7.2 Conditions pour un stockage sûr, éventuelles incompatibilités incluses

Ne pas stocker dans les couloirs ou dans les escaliers.

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine et fermé.

Stocker le produit dans un endroit bien ventilé.

Stocker le produit au sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible actuellement.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Le méthanol listé ci-dessous peut se former au contact de l'eau.

Désignation chimique	Méthanol	Quantité en %
GW / VL: 200 ppm (266 mg/m <sup>3</sup> ) (GW / VL), 200 ppm (260 mg/m <sup>3</sup> ) (EG/CE)	GW-kw VL-cd: 250 ppm (333 mg/m <sup>3</sup> ) (GW-kw VL-cd)	
Procédures de suivi:	- Compur - KITA-119 SA (549 640) - Compur - KITA-119 U (549 657) - Draeger - Alcohol 25/a Methanol (81 01 631) DFG (D) (Loesungsmittelgemische 6), DFG (E) (Solvent mixtures 6) - 1998, - 2002 - EU-project BC/CEN/ENTR/000/2002-16 card 65-1 (2004) - Draeger - Alcohol 100/a (CH 29 701)	

Désignation chimique	Carbonate de calcium	Quantité en %
GW / VL: 4 mg/m <sup>3</sup> (poussières inhalables), 10 mg/m <sup>3</sup> (total poussières inhalables)	GW-kw VL-cd: ---	---
Procédures de suivi:	---	
BGW / VLB: ---	Autres informations: ---	

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Triméthoxyvinylsilane						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - eau douce		PNEC	0,4	mg/l	Déterminé pour le silanétriol correspondant (produit hydrolysé).
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,04	mg/l	Déterminé pour le silanétriol correspondant (produit hydrolysé).
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	2,4	mg/l	Déterminé pour le silanétriol correspondant (produit hydrolysé).
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	6,6	mg/l	Déterminé pour le silanétriol correspondant (produit hydrolysé).
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	1,5	mg/kg dw	Déterminé pour le silanétriol correspondant (produit hydrolysé).
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,15	mg/kg dw	Déterminé pour le silanétriol correspondant (produit hydrolysé).
	Environnement - sol		PNEC	0,06	mg/kg dw	Déterminé pour le silanétriol correspondant (produit hydrolysé).
Consommateur	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	0,1	mg/kg bw/jour	
Consommateur	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	0,1	mg/kg bw/jour	
Consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	0,7	mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur	Homme - orale	Court terme, effets systémiques	DNEL	0,1	mg/kg bw/jour	
Consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	93,4	mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs / employés	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	0,2	mg/kg bw/jour	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	2,6	mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	4,9	mg/m <sup>3</sup>	

Méthanol						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - eau douce		PNEC	154	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	15,4	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	570,4	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	57,04	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	23,5	mg/kg	
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	1540	mg/l	

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Méthanol						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	100	mg/l	
	Environnement - eau douce		PNEC	20,8	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	2,08	mg/l	
	Environnement - sédiments		PNEC	77	mg/kg	
	Environnement - sédiments		PNEC	7,7	mg/kg	
Consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	50	mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	50	mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	8	mg/kg bw/jour	
Consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	50	mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur	Homme - orale	Court terme, effets systémiques	DNEL	8	mg/kg bw/jour	
Consommateur	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	8	mg/kg bw/jour	
Consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	50	mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur	Homme - orale	Court terme, effets systémiques	DNEL	8	mg/kg bw/jour	
Travailleurs / employés	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	40	mg/kg bw/jour	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	260	mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	260	mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs / employés	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	40	mg/kg bw/jour	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	260	mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	260	mg/m <sup>3</sup>	

Carbonate de calcium						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
		Long terme, effets systémiques	PNEC	100	mg/l	
Consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	6,1	mg/kg bw/jour	
Consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	10	mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	1,06	mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	4,26	mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs / employés	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	10	mg/m <sup>3</sup>	

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

GW / VL = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling / Valeur limite d'exposition professionnelle. AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (valeur limite d'exposition professionnelle, Allemagne).

(8) = Fraction inhalable (Directive 2017/164/EU, Directive 2004/37/CE). (9) = Fraction alvéolaire (Directive 2017/164/EU, Directive 2004/37/CE). (11) = Fraction inhalable (Directive 2004/37/CE). (12) = Fraction inhalable. Fraction inhalable dans les états-membres qui appliquent, à la date de l'entrée en vigueur de cette directive, un système de surveillance biologique avec une valeur biologique maximale de 0,002 mg Cd/g de créatinine dans les urines (Directive 2004/37/CE). GW-kw / VL-cd = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - Kortetijdswaarde / Valeur limite d'exposition professionnelle - Valeur courte durée

(8) = Fraction inhalable (Directive 2017/164/EU, Directive 2017/2398/EU). (9) = Fraction alvéolaire (Directive 2017/164/EU, Directive 2017/2398/CE). (10) = valeur limite pour une exposition de courte durée relative à une période de référence de 1 minute (2017/164/EU). BGW / VLB = Biologisch grenswaarde / Valeur limite biologique. Autres informations: Sen = Peut provoquer l'asthme professionnel. Sk = Peut être absorbé à travers la peau. Carc = Peut provoquer des cancers et/ou des troubles génétiques héréditaires.

\*\* = La valeur limite d'exposition pour cette substance a été abrogée par la norme TRGS 900 (Allemagne) de janvier 2006 en vue d'une révision.

(13) = La substance peut provoquer une hypersensibilité de la peau et des voies respiratoires (Directive 2004/37/CE),

(14) = La substance peut provoquer une hypersensibilité de la peau (Directive 2004/37/CE).

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurez une bonne ventilation des lieux. Ceci pourra être obtenu par une aspiration locale ou une extraction globale de l'air. Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration sous les valeurs GW / VL ou AGW, il conviendra de porter une protection respiratoire appropriée. Cela sera valable uniquement lorsque les valeurs limites d'exposition maximales admissibles sont mentionnées.

Les méthodes d'analyse adaptées pour la vérification de l'effet des mesures de protection prise englobent des méthodes de détermination métrologiques et non-métrologiques.

Celles-ci sont spécifiées dans la norme BS EN 14042, par exemple.

BS EN 14042 "Lieux de travail. Instructions pour l'adaptation et l'application de procédures d'analyse de l'exposition aux agents chimiques et biologiques."

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux / du visage:

Danger en cas de contact avec les yeux.

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:

Gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374). Si d'application

Gants de protection en caoutchouc butylique (EN 374). Gants protecteurs en nitrile (EN 374).

Crème protectrice pour les mains recommandée. Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes: 30

La détermination des délais de rupture conformément à la norme EN 16523-1 n'a pas été effectuée dans un environnement pratique. Il est conseillé une durée maximum de port correspondant à 50% du délai de rupture.

Protection de la peau - Autres: Vêtements de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtements de protection à manches longues).

Protection respiratoire: Normalement pas nécessaire.

Risques thermiques:

Si d'application, ceux-ci sont repris dans les mesures de protection individuelle (protection des yeux / du visage, protection de la peau, protection des voies respiratoires).

Information complémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué. Pour les mélanges, le choix a été effectué sur la base des connaissances disponibles et des informations relatives au contenu.

Le choix du matériau a été effectué sur la base des indications fournies par le fabricant de gants

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte du délai de rupture, de la durée de perméation et de la résistance à la dégradation. Le choix des gants appropriés dépendra non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, et diffèrera d'un fabricant à l'autre.

Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et devra donc être vérifiée avant utilisation. Le délai de rupture précis du matériau composant les gants pourra être demandé auprès du fabricant de gants de protection et devra être respecté.

### 8.2.3 Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible actuellement.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide, pâte
Couleur	En fonction des spécifications
Odeur	Aromatisée
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur pH	~7
Point de fusion/congélation	<-40 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	n.a.
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	>440 °C
Limite inférieure d'explosivité	n.a.
Limite supérieure d'explosivité	n.a.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1)	n.a.
Densité	1,53-1,56 g/l
Densité en vrac	Non déterminé
Solubilité(s)	Non déterminé
Hydrosolubilité	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminée
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	>20,5 mm <sup>2</sup> /s
Propriétés explosives	Aucune
Propriétés oxydantes	Aucune

### 9.2 Autres informations

Miscibilité	Non déterminée
Liposolubilité / solvant	Aucune
Conductivité	Non déterminée
Tension superficielle	Non déterminée
Teneur en solvants	0,0%

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Risque d'hydrolyse.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et manipulation appropriés.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

### 10.4 Conditions à éviter

Fortes chaleurs.

Protéger contre l'humidité.

Risque d'hydrolyse.

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### 10.5 Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents alcalins forts.

Éviter tout contact avec des acides forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de contact avec de l'air humide: Méthanol

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir éventuellement la rubrique 2.1 pour des informations supplémentaires sur les effets sanitaires (classification).

Leadax Roov High Tack sealant						
Toxicité / effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
Toxicité aiguë, orale						n.d.a.
Toxicité aiguë, dermique						n.d.a.
Toxicité aiguë, par inhalation	ETA	>20	mg/l/4h			Valeur calculée, vapeurs, poussières
Corrosion cutanée / irritation cutanée						n.d.a.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire						n.d.a.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						n.d.a.
Mutagenicité sur les cellules germinales						n.d.a.
Toxicité pour la reproduction						n.d.a.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT SE)						n.d.a.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE)						n.d.a.
Danger par aspiration						n.d.a.
Symptômes						n.d.a.

Triméthoxyvinylsilane						
Toxicité / effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
Toxicité aiguë, orale	LD50	7120	mg/kg	Rat	OCDE 401 (Toxicité orale aiguë)	
Toxicité aiguë, dermique	LD50	3200	mg/kg	Lapin	OCDE 402 (Toxicité cutanée aiguë)	
Toxicité aiguë, par inhalation	LD50	2773	ppm/4h	Rat	OCDE 403 (Toxicité aiguë par inhalation)	Aérosol
Toxicité aiguë, par inhalation	LC50	16,8	mg/l/4h	Rat	OCDE 403 (Toxicité aiguë par inhalation)	Vapeurs
Corrosion cutanée / irritation cutanée				Lapin	OCDE 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau)	Légèrement irritant
Lésions oculaires graves / irritation oculaire				Lapin	OCDE 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée				Cochon d'Inde	OCDE 406 (Sensibilisation de la peau)	Aucun (par contact avec la peau)
Mutagenicité sur les cellules germinales					OCDE 471 (Essai de mutation réversible sur des bactéries)	Négatif

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Triméthoxyvinylsilane						
Toxicité / effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
Mutagénicité sur les cellules germinales					OCDE 476 (Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères)	Négatif
Cancérogénicité						Négatif
Toxicité pour la reproduction	NOAEL	1000	mg/kg	Rat	OCDE 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)	Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE)	NOAEL	10	mg/l	Rat	OCDE 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)	Vapeurs
Symptômes						Somnolence, vertiges, nausée, maux de ventre, difficultés respiratoires, troubles de la vue

Méthanol						
Toxicité / effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
Toxicité aiguë, orale	ETA	300	mg/kg	Homme		
Toxicité aiguë, dermique	DL50	17100	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, par inhalation	CL50	85	mg/l/4h	Rat		
Lésions oculaires graves / irritation oculaire				Lapin	OCDE 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée				Cochon d'Inde	OCDE 406 (Sensibilisation de la peau)	
Mutagénicité sur les cellules germinales					OCDE 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)	
Mutagénicité sur les cellules germinales				Souris	OCDE 474 (Test du micro-noyau sur érythrocytes de mammifères)	
Cancérogénicité				Souris	OCDE 453 (Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse)	
Symptômes						Maux de ventre, vomissements, maux de tête, troubles gastriques et intestinaux, somnolence, troubles de la vue, yeux larmoyants, nausée, confusion

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Carbonate de calcium						
Toxicité / effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
Toxicité aiguë, orale	LD50	>2000	mg/kg	Rat	OCDE 420 (Toxicité cutanée aiguë - Méthode de la dose prédéterminée)	
Toxicité aiguë, dermique	LD50	>2000	mg/kg	Rat	OCDE 402 (Toxicité aiguë par inhalation)	
Toxicité aiguë, par inhalation	LC50	>3	mg/l/4h	Rat	OCDE 403 (Toxicité aiguë par inhalation)	
Corrosion cutanée / irritation cutanée				Lapin	OCDE 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau)	Non irritant
Lésions oculaires graves / irritation oculaire				Lapin	OCDE 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée				Souris	OCDE 429 (Sensibilisation cutanée: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques)	Aucun (par contact avec la peau)
Mutagenicité sur les cellules germinales					OCDE 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)	Négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales					OCDE 473 (Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères)	Négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales					OCDE 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères)	Négatif
Cancérogénicité						Aucune indication d'un tel effet.
Toxicité pour la reproduction	NOEL	1000	mg/kg bw/j	Rat	OCDE 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT SE)						Aucune indication d'un tel effet.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE)						Aucune indication d'un tel effet.
Danger par aspiration						Aucun
Toxicité spécifique - exposition répétée (STOT RE), orale	NOAEL	1000	mg/kg bw/j	Rat	OCDE 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement).	
Toxicité spécifique - exposition répétée (STOT RE), par inhalation	NOAEC	0.212	mg/l	Rat	OCDE 413 (Toxicité subchronique par inhalation - 90 jours)	

### RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Leadax Roov High Tack sealant							
Toxicité / effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
<b>12.1 Toxicité poissons</b>							n.d.a.
<b>12.1 Toxicité daphnies</b>							n.d.a.
<b>12.1 Toxicité algues</b>							n.d.a.

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Leadax Roov High Tack sealant							
Toxicité / effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>							n.d.a.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>							n.d.a.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>							n.d.a.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>							n.d.a.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>							n.d.a.

Triméthoxyvinylsilane							
Toxicité / effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
<b>12.1 Toxicité poissons</b>	CL50	96h	191	mg/l	Oncorhynchus mykiss		
<b>12.1 Toxicité daphnies</b>	NOEC/ NOEL	21j	28	mg/l	Daphnia magna	OCDE 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)	
<b>12.1 Toxicité daphnies</b>	EC50	48h	169	mg/l	Daphnia magna	OCDE 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)	
<b>12.1 Toxicité algues</b>	NOEC/ NOEL	72h	>957	mg/l	Scenedesmus subspicatus		88/302/EC
<b>12.1 Toxicité algues</b>	CE50	72h	>100	mg/l	Selenastrum capricornutum	OCDE 201 (Algues, essai d'inhibition de la croissance)	
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>		28j	51	%		OCDE 301 F (Biodégradabilité facile - essai de respirométrie manométrique)	Facilement biodégradable
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>							Aucune substance PBT Aucune substance vPvB
<b>Toxicité bactéries</b>	CE50	3h	>2500	mg/l	Boue activée	OCDE 209 (Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium))	

Méthanol							
Toxicité / effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
<b>Autres informations</b>	Log Pow		-0,77				
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>							Aucune substance PBT, aucune substance vPvB
<b>12.1 Toxicité poissons</b>	CL50	96h	15400	mg/l	Lepomis macrochirus		
<b>12.1 Toxicité daphnies</b>	CE50	96h	18260	mg/l	Daphnia magna	OCDE 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)	
<b>12.1 Toxicité algues</b>	CE50	96h	22000	mg/l	Pseudo-kirchnerie lla ubcapitata	OCDE 201 (Algues, essai d'inhibition de la croissance)	
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>		28j	99	%		OCDE 301 D (Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé)	Facilement biodégradable
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	BCF		28400				Non-escompté
<b>Toxicité bactéries</b>	CI50	3h	>1000	mg/l	Boue activée	OCDE 209 (Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium))	
<b>Autres informations</b>	DOC		<70	%			
<b>Autres informations</b>	BOD		>60	%			

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Carbonate de calcium							
Toxicité / effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
<b>12.1 Toxicité poissons</b>	CL50	96h			Oncorhynchus mykiss	OCDE 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)	Aucune observation avec une solution saturée.
<b>12.1 Toxicité daphnies</b>	CE50	48h			Daphnia magna	OCDE 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)	Aucune observation avec une solution saturée.
<b>12.1 Toxicité algues</b>	CE50	72h	>14	mg/l	Desmodesmus subspicatus	OCDE 201 (Algues, essai d'inhibition de la croissance)	
<b>12.1 Toxicité algues</b>	NOEC/ NOEL	72h	14	mg/l	Desmodesmus subspicatus	OCDE 201 (Algues, essai d'inhibition de la croissance)	
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>							Non pertinent pour les substances anorganiques
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>							Non-escompté
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>							n.a.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>							Aucune substance PBT, aucune substance vPvB
<b>Toxicité bactéries</b>	CE50	3h	>1000	mg/l	Boue activée	OCDE 209 (Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium))	
<b>Toxicité bactéries:</b>	NOEC/ NOEL	3h	1000	mg/l	Boue activée	OCDE 209 (Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium))	
<b>Autres organismes:</b>	CE50	21j	>1000	mg/kg dw		OCDE 208 (Essai sur plante terrestre)	Glycine max
<b>Autres organismes:</b>	CE50	21j	>1000	mg/kg dw		OCDE 208 (Essai sur plante terrestre)	Lycopersicon esculentum
<b>Autres organismes:</b>	CE50	21j	>1000	mg/kg dw		OCDE 208 (Essai sur plante terrestre)	Avena sativa
<b>Autres organismes:</b>	NOEC/ NOEL	21j	1000	mg/kg dw		OCDE 208 (Essai sur plante terrestre)	Glycine max
<b>Autres organismes:</b>	NOEC/ NOEL	21j	1000	mg/kg dw		OCDE 208 (Essai sur plante terrestre)	Lycopersicon esculentum
<b>Autres organismes:</b>	NOEC/ NOEL	21j	1000	mg/kg dw		OCDE 208 (Essai sur plante terrestre)	Avena sativa
<b>Autres organismes:</b>	CE50	14j	>1000	mg/kg dw	Eisenia foetida	OCDE 207 (Ver de terre, essais de toxicité aiguë)	
<b>Autres organismes:</b>	NOEC/ NOEL	14j	1000	mg/kg dw	Eisenia foetida	OCDE 207 (Ver de terre, essais de toxicité aiguë)	
<b>Autres organismes:</b>	CE50	28j	>1000	mg/kg dw		OCDE 216 (Micro-organismes du sol - Essai de transformation de l'azote)	
<b>Autres organismes:</b>	NOEC/ NOEL	28j	1000	mg/kg dw		OCDE 216 (Micro-organismes du sol - Essai de transformation de l'azote)	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>			0,0166	g/l		OCDE 105 (Solubilité dans l'eau)	20 °C

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets UE :

Les codes déchets sont des recommandations basées sur l'utilisation prévue de ce produit. En cas d'application de conditions d'utilisation et d'élimination spécifiques par l'utilisateur, d'autres codes déchets pourront être assignés suivant les circonstances. (2014/955/UE)

08 04 10 déchets de colles et mastiques autres que ceux visés par le code 08 04 09.

Recommandations: Éviter le déversement des eaux usées dans l'environnement. Respecter les prescriptions officielles locales et nationales. Concernant l'installation d'incinération appropriée, par exemple.

Produit durci: Déposer le produit dans une décharge appropriée, par exemple.

#### Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions officielles locales et nationales. 15 01 01 emballages en papier/carton 15 01 02 emballages plastiques. Vider entièrement l'emballage.

Les emballages non-contaminés pourront être recyclés. Éliminer les emballages ne pouvant pas être nettoyés de la même manière que la substance.

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

#### Informations générales

14.1. Numéro ONU n.a.

#### Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport n.a.

14.4 Groupe d'emballage : n.a.

Code de classification n.a.

LQ n.a.

14.5 Dangers pour l'environnement : n.a.

Codes de restriction tunnels

#### Transport par navire de mer (IMDG-Code) 1

4.2. Nom d'expédition des Nations Unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport n.a.

14.4 Groupe d'emballage: n.a.

Polluant marin n.a.

14.5 Dangers pour l'environnement n.a.

#### Transport aérien (IATA)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport n.a.

14.4 Groupe d'emballage n.a.

14.5 Dangers pour l'environnement n.a.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf indication contraire, les dispositions générales pour garantir un transport en toute sécurité doivent être respectées.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Matériau non-dangereux selon les directives en matière de transport.

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respectez les restrictions :

Respectez la législation et réglementation nationale en matière des travailleuses enceintes (transposition nationale de la Directive 92/165/CEE) !

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Directive 2010/75/UE (COV) : 0%

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

Rubriques modifiées: 8

#### Classification et procédés utilisés pour la classification du mélange conformément au Règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Pas d'application.

Les phrases suivantes représentent les phrases H, les codes de classes de danger et les codes de catégories de danger (SGH/CLP) du produit et de ses composants (mentionnés dans les rubriques 2 et 3).

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H332 Nocif par inhalation.

Flam. Liq. – Liquide inflammable

Acute Tox. – Toxicité aiguë - par inhalation

### Abréviations et acronymes utilisés dans ce document

acc., acc.	selon, suivant
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AOX	Adsorbable organic halogen compounds = Composés halogénés organiques adsorbables Art., n° Art. Article, n° d'article
ASTM	International (American Society for Testing and Materials)
BAM	Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung = Office fédéral allemand de contrôle des matériaux, Allemagne
BAuA	Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin = Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail, Allemagne
BSEF	Bromine Science and Environmental Forum
bw	Poids du corps
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
CMR	Carcinogenic, mutagenic, reproductive toxic = cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction
DMEL	Derived Minimum Effect Level = Niveau dérivé avec effet minimal
DNEL	Derived No Effect Level = Niveau dérivé sans effet
dw	dry weight = poids sec
par ex.	par exemple (abréviation du latin "exempli gratia"), par exemple
CE	Communauté Européenne
ECHA	European Chemicals Agency = Agence européenne des produits chimiques
EEE	Espace économique européen
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances = Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
EN	Normes européennes

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov High Tack sealant

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### Abréviations et acronymes utilisés dans ce document

EPA	United States Environmental Protection Agency (États-Unis d'Amérique)
etc.	et cetera.
UE	Union Européenne
EVOH	Copolymère éthylène-alcool vinylique
Fax.	N° de fax
gen.	En général
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GWP	Global Warming Potential = Potentiel de Réchauffement Global (PRG)
IARC	International Agency for Research on Cancer = Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
IATA	International Air Transport Association = Association internationale du transport aérien
IBC (Code)	International Bulk Chemical (Code)
IMDG-Code	International Maritime Code for Dangerous Goods
incl.	incluant, y compris
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LQ	Limited Quantities = Quantités limitées
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.a.	non-applicable
n.b.	Indisponible
n.c.	Non vérifié
n.d.a.	Aucune information disponible.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PE	Polyéthylène
PNEC	Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
PVC	Chlorure de polyvinyle
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
Numéro de liste	REACH-IT 9xx-xxx-x est automatiquement attribué, par exemple, aux enregistrements préalables sans numéro CAS ou autre identifiant numérique. Les numéros de liste n'ont aucune signification juridique, ce sont plutôt des identifiants purement techniques pour le traitement d'une soumission via REACH-IT.
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses (= Regulation on the international carriage of dangerous goods by rail)
SVHC	Substances of Very High Concern = Substances extrêmement préoccupantes
Tel.	Téléphone
UN RTDG	United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods = Recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
vPvB	very persistent and very bioaccumulative = très persistant et très bioaccumulable
wwt	wet weight = poids sec

Les informations données ici ont pour but de décrire le produit pour ce qui concerne les précautions de sécurité nécessaires. Elles ne sont pas destinées à garantir des propriétés spécifiques et sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles n'entraînent aucune responsabilité de notre part.

Ces données de sécurité ont été élaborées par:

Chemical Check GmbH, Chemical Check Platz 1-7, D-32839 Steinheim, Tél: +49 5233 94 17 0, Fax: +49 5233 94 17 90

© Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute reproduction ou modification de ce document nécessite l'autorisation expresse de Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.